

**DECRET N° 2008- 269 DU 19 MAI 2008**

Portant détachement à titre de régularisation de  
Monsieur Razaki AMOUDA ISSIFOU, Magistrat

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** le loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 96-246 du 21 juin 1996 portant nomination du Monsieur Razaki AMOUDA ISSIFOU au Ministère des Finances ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 31 juillet et 16 août 2007 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mars 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur Razaki AMOUDA ISSIFOU, Magistrat, est placé à titre de régularisation en position de détachement pour servir au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances.

**Article 2:** Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 10 juin 1996, date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme,

Gustave ANANI CASSA,

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 GS/MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 24  
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-